



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de
l'Environnement**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
MINISTERE DES ARMEES
BA 125 ISTRES – PROGRAMME MRTT PHASE III**

En application de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 30 septembre 2024, Il sera procédé, pendant 30 jours, **du 29 octobre 2024 au 27 novembre 2024 inclus**, sur le territoire des communes d'Istres, de Fos sur Mer, de Saint Martin de Crau à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande formulée par la Base Aérienne d'Istres, pour la création des infrastructures d'accueil et de soutien des avions MRTT dans sa phase III, sur son site d'Istres, 8 route du camp d'aviation, 13128 cedex.

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable du public.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Marseille :

Monsieur Alain CHOPIN
Général de gendarmerie, retraité

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant :

Monsieur Patrick LEDOUX
Ingénieur divisionnaire des Travaux publics de l'Etat, retraité

Le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, restera déposé en mairies d'Istres, de Fos sur Mer, de Saint Martin de Crau **pendant un mois, du 29 octobre 2024 au 27 novembre 2024 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies concernées et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête complet ainsi que le registre seront disponibles, permettant de recevoir les observations et propositions écrites et orales par le commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Fos sur Mer : Hôtel de Ville de Fos sur Mer, Avenue René Cassin, BP 5, 13771 Fos sur Mer**
 - Mardi 12 novembre de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 22 novembre de 14h00 à 17h00

- **Mairie d'Istres : Hôtel de Ville, 1 esplanade Bernardin Laugier, CS 97002 13808 ISTRES**
 - Jeudi 31 octobre de 13h30 à 17h30
 - Vendredi 8 novembre de 13h30 à 17h30
 - Lundi 18 novembre de 9h30 à 13h30
 - Mercredi 27 novembre de 8h à 12h

- **Mairie de Saint Martin de Crau : pôle aménagement ,37 avenue de plaisance, 13310 St Martin de Crau**

- Mardi 5 nov de 13h30 à 17h
- Jeudi 14 novembre de 8h30 à 12h

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>,
- sur le site internet du pétitionnaire : <https://www.registre-dematerialise.fr/5684>

Le dossier contient notamment une évaluation environnementale (étude d'impact) qui peut être également consultée sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.projets-environnement.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, d'un mémoire en réponse qui ne sera pas consultable à ces adresses et non joint au dossier d'enquête publique qui ne regroupera également pas les copies des avis prévus par le code de l'environnement, pour des motifs « secret de la défense nationale » et ceux fixés par l'instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023.

Le dossier complet pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret , CS 80001,13282 Marseille cedex 06 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau 426 – tél. 04.84.35.42.71.).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier à l'adresse de la mairie d'Istres siège de l'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5684@registre-dematerialise.fr (capacité maximum 5MO)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête, en mairie d'Istres aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.

Par ailleurs, l'ensemble des observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Copie du rapport et des conclusions sera également transmise aux mairies où s'est déroulée l'enquête pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies pourront également être consultés à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an, ainsi qu'à l'adresse du registre dématérialisé.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision au titre du code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale est le ministre des Armées qui statue par arrêté portant autorisation ou refus du projet porté le pétitionnaire, après avis, le cas échéant, du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des Bouches-du-Rhône.

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.

La personne responsable du projet est : la personne chargée de protection de l'environnement, BA 125 Istres, téléphone : 04.13.93.93.27, mail : ba125-bpei-env.cell.fct@intradef.gouv.fr

Marseille, le - 1 OCT. 2024

Pour le préfet
La cheffe du bureau des installations et travaux
réglementés pour la protection des milieux


Karine RUGANI